



Commune d'ODENAS (Rhône)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 octobre 2023 à 20H00

Département du Rhône	L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'ODENAS s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire d'ODENAS.
Commune d'ODENAS	
Nombre de conseillers en exercice : 15	Le Conseil municipal a été convoqué par Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire, par courrier du 09 octobre 2023, adressé par voie électronique à chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
Quorum : 8	
Nombre de conseillers présents : 14	La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 09 octobre 2023.
Nombre d'absents représentés :	
Nombre de votants : 14	

Membres présents : Monsieur Karl ALCOR, Monsieur François BERTIN, Madame Marine BONNET, Madame Catherine BRANCHE, Madame Danielle CUCCHIARO, Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES, Madame Agnès DUBOST, Madame Marie-Claude FAYARD, Madame Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Jean-Marc GUERIN, Monsieur Bernard PHILIPPE, Monsieur Julien RUET, Madame Marie-Françoise TRICHARD, Monsieur Michel TRICHARD.

Membre absent excusé : Monsieur Rémy VARICHON.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3- Animaux : Convention de fourrière pour les années 2024 et 2025 à passer entre la SPA de LYON et du SUD-EST et la Commune de ODENAS
- 4- Sécurité : Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde
- 5- Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats
- 6- Questions diverses (révision des loyers en cours de bail)

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Evelyne GEOFFRAY invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Julien RUET.

2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 septembre 2023 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire soumet ce procès-verbal au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2023.

3) Animaux : Convention de fourrière animale pour les années 2024 et 2025 à passer entre la SPA de LYON et du SUD-EST et la Commune de ODENAS

Délibération du Conseil municipal :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune, ne disposant pas de fourrière animale, confie depuis plusieurs années à la SPA de LYON et du SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L.211-24 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la Commune, qu'elle a capturés.

Elle précise que le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées dans le cadre de cette convention correspondant à l'accueil des chiens et chats, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de transport, est fixé pour les années 2024 et 2025 à la somme de 0,80 € par an et par habitant, étant précisé que ce montant forfaitaire annuel ne pouvant en aucun cas être inférieur à la somme de 200 €.

Elle ajoute que la SPA de LYON et du SUD-EST propose aussi un partenariat en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants, vivant en groupe, dans les lieux publics de la Commune, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. La capture des chats est effectuée à la diligence et aux frais de la Commune. Les chats capturés sont ensuite stérilisés et identifiés au nom de la Mairie. En principe et sauf cas particuliers le montant de la prise en charge par la SPA de LYON et du SUD-EST est arrêté au maximum pour la castration et l'identification d'un chat mâle à la somme de 35 € et pour la stérilisation et d'identification d'une femelle à la somme de 50 € portée à 70 € en cas de nécessité d'hystérectomie, dans la limite du nombre de stérilisations qu'elle détermine dans l'accord qu'elle adresse à la Commune, le solde étant à la charge de la Commune.

La SPA de LYON et du SUD-EST propose également un partenariat maltraitance animale et une formation sur ce sujet.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire pour les années 2024 et 2025 à la convention de fourrière animale proposée par la SPA de LYON et du SUD-EST pour que celle-ci assure le transport, l'accueil et la garde en fourrière pendant les délais légaux des chiens et chats trouvés errants ou en divagation capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers sur le domaine public du territoire de la Commune.

Commune d'ODENAS (Rhône)

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

Le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant que la Commune ne dispose pas sur son territoire de fourrière animale ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- De souscrire, pour les années 2024 et 2025, à la convention de fourrière animale proposée par la SPA de LYON et du SUD-EST pour la prise en charge des chiens et chats trouvés errants ou en divagation capturés par les services municipaux ou déclarés trouvés par des particuliers sur le domaine public du territoire de la Commune, moyennant un montant forfaitaire d'indemnité de 0,80 € par an et par habitant, étant précisé que ce montant forfaitaire annuel ne pouvant en aucun cas être inférieur à la somme de 200 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention, dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération, ainsi que tout document se rapportant à cette décision ;
- De prélever le montant de la dépense correspondante sur les crédits à inscrire à cet effet, au budget principal, section de fonctionnement (article 622), des exercices 2024 et 2025.

4) Sécurité : élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Bernard PHILIPPE informe qu'au regard des nouvelles dispositions du Code de la sécurité intérieure, notre commune fait désormais l'objet d'une obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le motif étant que notre territoire est exposé au risque suivant : PPRN prescrit inondation Ardières.

Ce document qui sera élaboré à partir d'une trame transmise par les services de la Préfecture, doit être approuvé avant le 30 avril 2024.

Monsieur Bernard PHILIPPE propose de créer un groupe de travail comprenant un maximum de conseillers, lequel devra se réunir régulièrement.

Une première date de réunion ouverte à tous les membres du Conseil municipal est arrêtée au 25/10/2023 à 20H00.

5) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats

- Rencontre des associations (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : les associations ont été invitées à participer à une réunion le 13/10/2023 à 19H30 en mairie pour préparer le calendrier des invitées à participer à une réunion le 13/10/2023 à 19H30 en mairie pour préparer le calendrier des manifestations et le planning d'utilisation de la salle Paradis pour l'année 2024.

Les associations présentes ont pu ainsi communiquer leurs dates de manifestations.

Elles soulignent le manque de bénévoles au sein de leurs structures.

L'association Les Archers du Pays des Brouilly voit une baisse de ses adhérents.

Le Comité de Jumelage des Odenas se déplacera en Espagne pour le week-end de Pâques 2024.

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

- Commission Bâtiments et Equipements sportifs communaux (rapporteur : Monsieur François BERTIN) : la commission s'est réunie le 04/10/2023 pour travailler sur le dossier des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la structure EAJE La Galipette. Une rencontre est prévue à ce sujet avec Monsieur Olivier CUER le 17/10/2023 à 15H30.

Des devis ont été demandés pour la réfection des peintures de la structure EAJE La Galipette (budget 2024), ainsi que pour la réfection des classes endommagées suite aux fortes pluies du 12/09/2023.

- Réunion de la commission Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, ENS, SPANC de la CCSB le 03/10/2023 (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) :
 - o Lutte contre le frelon asiatique : toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr afin de connaître les démarches.
 - o SPANC : présentation de l'état des lieux des installations d'assainissement non collectif (ANC) sur le territoire de la CCSB. Environ 5 560 installations sont recensées et vérifiées régulièrement (contrôle de bon fonctionnement tous les 8 à 10 ans). Le taux estimatif d'habitations en ANC est de 14 % pour ODENAS.
- Réunion du 12/10/2023 suite aux inondations du village (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : chacun s'est engagé à son niveau à effectuer les travaux nécessaires pour limiter les dégâts. Le compte-rendu de la réunion sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Monsieur Michel TRICHARD suggère que soit trouvée une solution pour limiter l'impact des inondations par ruissellement pluvial sur les installations communales situées sur l'aire de loisirs. Une grille d'évacuation des eaux pluviales pourrait notamment être installée en bas des escaliers de la Place du 8 Mai 1945.

Une réunion sera programmée avec le comité consultatif chargé de réfléchir à la gestion et à la protection de la ressource en eau du village d'ODENAS pour évoquer ce sujet.

- Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais le 03/10/2023 (rapporteur : Madame Catherine BRANCHE) : le rendement du réseau d'eau potable s'améliore d'année en année (72,5 % en 2022 contre 70 % en 2021), de même que pour les pertes d'eau (indice de perte linéaire de 2,97 m³/km/jour).
Les compteurs d'eau seront changés afin de permettre la détection des fuites.
Les dossiers pour l'achat des terrains pour la création d'un 6ème puits et la construction d'une usine de traitement du manganèse sont en cours mais leur avancement est lent.

6) Questions diverses

- PAV (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : après relance auprès de la CCSB, un projet d'enfouissement de la zone de tri située route de Charentay serait programmée en 2024. Cela réglerait notamment le problème des nuisances sonores (bruit du verre qui se casse) et limiterait les dépôts sauvages d'ordures aux abords de la zone de tri.

Pour ce faire, l'entreprise EIFFAGE est chargée de vérifier si ce projet de travaux est compatible avec les réseaux existants en interrogeant leurs exploitants.

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

En attendant l'avancée du projet, il pourrait être envisagé de remplacer le conteneur à verre par un équipement plus récent insonorisé.

Monsieur Julien RUET fait observer que le conteneur pour les vêtements usagés (Relais) n'a pas été déplacé vers les autres conteneurs. Prévoir une date avec les agents techniques pour changer de place ce conteneur.

- Démarche de vidéoprotection (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : une consultation est actuellement en cours pour estimer les besoins.
- Eclairage public (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : avec l'extinction de l'éclairage public à 22H00, les tournées nocturnes ne sont plus effectuées. Aussi, Monsieur Bernard PHILIPPE invite les élus présents à signaler en mairie les lampadaires qui resteraient éteints.

Un devis a été demandé pour installer un bouton marche forcée dans l'armoire de commande de l'éclairage public située rue des Vignes (coût estimatif de 380 €).

Fixer une date de rencontre avec le SYDER pour la présentation du projet de rénovation de notre éclairage public dans le cadre de la démarche performancielle (modification des luminaires en LED, moins énergivore).

- Installation de panneaux photovoltaïques (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : nous sommes toujours en attente de l'étude du SYDER pour le coût du renforcement de la charpente de la toiture de l'école publique.
- Voirie (rapporteurs : Madame Evelyne GEOFFRAY et Monsieur Bernard PHILIPPE) : des travaux de reprise du revêtement de chaussée et de modification de l'anneau du giratoire en centre bourg (traversée du village) se dérouleront du 23 au 27 octobre 2023. Un courrier d'information à destination des habitants d'ODENAS sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la création d'une grille en prévision d'un éventuel plateau surélevé vers la route de Creigne est validé par le Conseil municipal.

D'autres solutions que la création d'un plateau surélevé permettant de ralentir la circulation pourraient être envisagées comme l'installation de feux rouges dits « intelligents » qui changent de couleur selon la vitesse des usagers en approche.

- Construction d'une halle : la réunion pour la levée des réserves du lot charpente est prévue le 23/10/2023. L'inauguration aura lieu le 25/11/2023 à 10H30.
- Culture (rapporteur : Madame Danielle CUCCHIARO) : l'exposition art et artisanat se déroulera les 21 et 22 octobre 2023 à la salle Paradis.
- Pigeons : Madame Catherine BRANCHE signale la présence de nombreux pigeons et souhaite connaître la solution envisagée pour faire face à cette prolifération. Madame le Maire informe qu'il existe des cabanes pour nourrir les pigeons avec des graines stérilisantes. Madame Catherine BRANCHE et Monsieur Julien RUET se chargent d'étudier cette solution.

Madame Catherine BRANCHE signale également que des tuiles ont glissé sur la toiture de l'église.

Commune d'ODENAS (Rhône)

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

- Projet de parc arboré : prévoir une réunion de la commission Urbanisme et Aménagement de l'espace pour étudier ce dossier.
- Plantation : vérifier la haie plantée à côté du parking de la structure EAJE La Galipette (voir les arbustes qui n'ont pas pris).
- Urbanisme : Monsieur Michel TRICHARD revient sur la DIA (donation MICHON/ZAOUALI) examinée lors du dernier Conseil municipal et souhaite qu'une stratégie soit définie par le Conseil municipal pour le devenir des terrains non construits situés en zone U du PLU et d'une possible extension de cette zone U à l'Est du village.
- Révision des loyers : cette question sera étudiée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Prochaines réunions :

- CCAS le 25/10/2023 à 14H00 en mairie ;
- Conseil municipal le 27/11/2023 à 20H00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 22H20.